Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260416-2026_05_34-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 10 avril 2026 **Date de publication** 20 avril 2026 Présents : 18 Votants : 18	L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absent :** Charlotte LEROUX **Secrétaire :** Julie ROBERT

2026-05.34 – Proposition financière de la commune de Quessoy relative à la visite de l'Assemblée nationale et du Sénat par les conseils municipaux des jeunes de Hénon, Quessoy et Saint-Carreuc

Les communes de Hénon, Quessoy et Saint-Carreuc disposent chacune d'un conseil municipal des jeunes.

La commune de Quessoy propose aux communes de Hénon et de Saint-Carreuc d'organiser et de mutualiser le déplacement des trois conseils municipaux des jeunes à Paris pour visiter l'Assemblée nationale et le Sénat.

Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise LE VACON. D'un montant total de 2 771.37 € TTC, la commune de Quessoy propose de diviser les frais en trois. Ce déplacement coûterait donc à chaque commune 923.79 € TTC.

Madame Charlotte LEROUX, conseillère municipale, ne prend pas part au débat et au vote car concernée par la présente délibération.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260416-2026_05_34-DE

Vu *la proposition financière de l'entreprise LE VACON ;*

Considérant *la demande de la commune de Quessoy de diviser en trois les frais inhérents à ce déplacement ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Madame Christelle CADIN, 5ème adjointe ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation financière de 923.79 € TTC due à la commune de Quessoy pour le déplacement des conseils municipaux des jeunes à Paris pour la visite de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 16 avril 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

La Secrétaire,
Julie ROBERT

MAIRIE de HÉNON
22130 CÔTES D'ARMOR